

Avis de certification conditionnelle et d'audience de règlement prévue

RECOURS COLLECTIF CONTRE LIFELABS POUR VIOLATION DES DONNÉES

Veillez lire attentivement le présent avis, car il pourrait avoir des répercussions sur vos droits.

INTRODUCTION

Une demande de recours collectif a été déposée à la suite d'une violation des données annoncée le 17 décembre 2019 par LifeLabs Inc. (le « Recours »). Les représentants des demandeurs sont : Alita Marie Carter, Anna Belle Tharani et Albert Ototé.

Un Règlement a été négocié et le Recours a été certifié en tant que recours collectif aux fins de la conclusion du Règlement.

LE RECOURS COLLECTIF

Le Recours a été intenté contre LifeLabs Inc. et des sociétés liées à LifeLabs (« LifeLabs ») à la suite de l'attaque par un cybercriminel de sa base de données contenant des renseignements personnels sur la santé des clients. Le Recours allègue que LifeLabs a fait preuve de négligence dans la protection de ces données. LifeLabs a nié ces allégations.

Le Groupe est :

tous les clients ou patients résidents canadiens des Défendeurs LifeLabs, dont les Renseignements Personnels ont été stockés sur des systèmes informatiques sous le contrôle de LifeLabs et ont été compromis ou consultés par des personnes non autorisées à la suite d'une faille de sécurité annoncée par LifeLabs le 17 décembre 2019; y compris le sous-groupe suivant :

i) tous les clients ou patients de LifeLabs dont les demandes d'examen ou les résultats d'examen ont été consultés par des personnes non identifiées à la suite de la faille de sécurité annoncée par LifeLabs le 17 décembre 2019.

Le Groupe inclut environ 8,6 millions de personnes dont les renseignements personnels (notamment les numéros provinciaux d'assurance-maladie) ont été volés, y compris environ 131 957 membres du Groupe dont les demandes d'examen confidentiels ou les résultats d'examen confidentiels ont été volés par des pirates informatiques.

LifeLabs a payé une rançon et les pirates informatiques ont restitué les données. Ces données n'ont pas été identifiées comme ayant été vendues sur le Web clandestin ou autrement utilisées à mauvais escient par quiconque.

RÈGLEMENT PROPOSÉ

Dans l'éventualité où le Règlement est approuvé par la Cour, LifeLabs a accepté de verser une indemnisation aux membres du Groupe qui soumettent un formulaire de réclamation valide dans le délai fixé par la Cour pour le dépôt d'une telle réclamation.

Si le Règlement est approuvé, LifeLabs versera un montant garanti de 4,9 millions de dollars et un montant supplémentaire pouvant atteindre 4,9 millions de dollars en fonction du nombre de réclamations déposées (les « Fonds du Règlement »). Chaque membre du Groupe qui complète un formulaire de réclamation valide sera éligible à recevoir une **indemnité de 50 \$, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 150 \$, de laquelle seront déduits les honoraires légaux, les débours et les taxes approuvés par la Cour**. Les membres du Groupe peuvent recevoir plus ou moins 50 \$, selon le nombre de réclamations déposées, ainsi que les honoraires légaux et les débours approuvés par la Cour.

En échange du paiement des Fonds du Règlement par LifeLabs, LifeLabs sera libérée par le Groupe de toute forme de réclamation potentielle contre LifeLabs découlant de la violation de données.

HONORAIRES LÉGAUX CONDITIONNELS PROPOSÉS

Les Demandeurs ont retenu les services des Avocats du Groupe sur la base d'honoraires conditionnels, ce qui signifie que les avocats ne sont payés que si la Cour approuve un règlement du Recours ou accorde un jugement pécuniaire à l'issue d'un procès.

Si le Règlement est approuvé, les Avocats du Groupe demanderont à la Cour d'approuver des honoraires légaux totalisant 25 % des Fonds du Règlement versés par LifeLabs, plus les taxes et les débours.

DÉROULEMENT DU RECOURS COLLECTIF

La Cour convoquera une audience afin de décider si elle approuve le Règlement et les honoraires légaux proposés des Avocats du Groupe. Cette audience aura lieu le 25 octobre 2023 par vidéoconférence.

Si vous êtes membre du Groupe et que vous vous objectez aux modalités du Règlement proposé ou aux honoraires que les Avocats du Groupe demanderont, vous avez le droit de déposer une objection écrite auprès de la Cour. La procédure de dépôt d'une objection écrite est la suivante :

- Votre objection doit être envoyée à l'Administrateur des réclamations au plus tard 20 octobre 2023;
- Votre objection doit inclure votre nom complet, votre adresse actuelle, votre adresse courriel, votre numéro de téléphone et votre numéro provincial d'assurance-maladie (lesquels demeureront confidentiels et serviront uniquement à confirmer que vous êtes membre du Groupe);

- Vous devez fournir une déclaration indiquant que vous vous objectez au Règlement ou aux honoraires proposés par les Avocats du Groupe;
- Vous devez fournir les motifs de votre objection.

Les membres du Groupe qui s'objectent peuvent également demander à la Cour le droit de prendre la parole lors de l'audience.

Les coordonnées de l'Administrateur des réclamations sont les suivantes : <https://lifelabssettlement.kpmg.ca/fr>.

Si la Cour approuve le Règlement, un nouvel avis sera envoyé aux membres du Groupe et précisera comment faire une réclamation pour obtenir une partie des Fonds du Règlement.

PARTICIPER AU RECOURS COLLECTIVE

Si le Règlement est approuvé par la Cour et que vous êtes un membre du Groupe, vous êtes automatiquement inclus dans le Recours, vous aurez le droit de réclamer une part des Fonds du Règlement et vous renoncerez à toutes les réclamations potentielles contre LifeLabs concernant la violation des données, à moins de vous exclure du Recours.

Si le Règlement n'est pas approuvé par la Cour et que vous ne vous excluez pas, vous serez lié par tous les résultats du Recours, qu'ils soient favorables au Groupe ou non. Cependant, les Membres du Groupe ne seront jamais tenus de payer des frais de justice octroyés aux Défendeurs.

S'EXCLURE DU RECOURS COLLECTIF

Si vous répondez à la définition du Groupe et que **vous ne souhaitez pas participer au Recours**, vous devez vous exclure du Recours en envoyant une demande écrite d'exclusion à l'Administrateur des réclamations à l'adresse ci-dessus.

La date limite pour déposer un avis d'exclusion est le 6 octobre 2023.

Le fait de s'exclure avant la date limite signifie que vous pouvez intenter votre propre action en justice et que vous ne serez pas lié par le Règlement ou par tout résultat du Recours. Cela signifie également que vous ne pouvez pas vous objecter au Règlement, ni demander ou obtenir une partie des Fonds du Règlement approuvés par la Cour.

SI LA COUR N'APPROUVE PAS LE RÈGLEMENT

Si la Cour refuse d'approuver le Règlement, celui-ci ne sera pas conclu, l'ordonnance de certification sera annulée et le Recours se poursuivra contre les défendeurs et sera contesté par ceux-ci.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les questions relatives aux sujets mentionnés dans le présent avis ne doivent pas être adressées à la Cour. Le Règlement en instance et d'autres informations peuvent être obtenus en visitant le site Web à l'adresse <https://lifelabssettlement.kpmg.ca/fr>

Si vous avez des questions à poser aux Avocats du Groupe, ou si vous n'êtes pas certain de faire partie du Groupe, veuillez contacter les Avocats du Groupe aux coordonnées suivantes :

[Charney Lawyers PC](https://www.charneylawyers.com/) (Toronto, ON): <https://www.charneylawyers.com/>

[McPhadden Samac Tuovi LLP](https://mcst.ca/#contact) (Toronto, ON): <https://mcst.ca/#contact>

[Sotos LLP](https://www.sotosclassactions.com/cases/lifelabs/) (Toronto, ON): <https://www.sotosclassactions.com/cases/lifelabs/>

[Stein Law Office](https://www.andrewsteinlaw.com/) (Toronto, ON): <https://www.andrewsteinlaw.com/>

[Waddell Phillips PC](https://waddellphillips.ca/class-actions/lifelabs-class-action/) (Toronto, ON): <https://waddellphillips.ca/class-actions/lifelabs-class-action/>

[OV Counsel](https://ovcounsel.com/) (Ottawa, ON & Vancouver, BC): <https://ovcounsel.com/>

[Arsenault Aaron Lawyers](https://arsenaultaaron.com/lifelabs-class-action/) (Vancouver, BC): <https://arsenaultaaron.com/lifelabs-class-action/>

[Camp Fiorante Matthews Mogeran LLP](https://www.cfmlawyers.ca/) (Vancouver, BC): <https://www.cfmlawyers.ca/>

[Collette Parsons Corrin LLP](https://colletteparsons.com/contact/) (Vancouver, BC): <https://colletteparsons.com/contact/>

[Rosenberg Law](https://rosenberglaw.ca/contact/) (Vancouver, BC): <https://rosenberglaw.ca/contact/>

[Peter I. Waldmann Law Corporation](mailto:legalservices@peteriwaldmann.com) (Toronto, ON & Victoria, BC): legalservices@peteriwaldmann.com